

Une partie des salarié.e.s permanent.e.s se sont mis.e.s en grève illimitée depuis le 23/06/20

NOS REVENDICATIONS SONT LES SUIVANTES

1. La reconnaissance des compétences des salarié.e.s et la confiance en notre capacité à évaluer les volumes horaires nécessaires à la mise en œuvre des missions inscrites dans notre projet associatif et celles qui nous lient contractuellement à la Ville.
2. Le respect des statuts associatifs et notamment son article 3.
3. Des garanties - échéanciers à l'appui - nous assurant un travail de réécriture du projet associatif et de la charte de gouvernance en y associant un organisme extérieur et neutre.
4. La mise en place d'un groupe de travail mixte associant bénévoles et professionnels travaillant en concertation à l'écriture du protocole de reprise d'activité.
5. La garantie d'une réouverture de la salle de spectacle - LA Balise 46 dès septembre (Dans la mesure où les conditions sanitaires le permettront.)

Les salarié.e.s exigent que le CA de la MJC de Villeurbanne accélère DE TOUTE URGENCE le processus de décision pour permettre :

6. La réouverture de la MJC aux salarié.e.s et au public notamment pour maintenir les réinscriptions prioritaires,
7. La reprise du centre de loisirs ainsi que la mise en œuvre des actions jeunesse
8. Le retour immédiat au travail à temps plein pour le personnel qui le désire sans avoir à "motiver la demande" et dans le respect des mesures de prévention en vigueur.
9. La levée immédiate de l'interdiction de rencontre physique dans le cadre de nos missions.

>>>Les points 6, 7, 8, 9 ont été obtenus sur insistance de la Ville lors du CA du 1er Juillet.

Les salarié.e.s grévistes, en cohérence avec leurs revendications, ont choisi de faire grève de manière ponctuelle afin de ne pas pénaliser les publics ou nuire au fonctionnement de la structure.

A NOTER :

Du 23/06 au 15/07 Les salarié.e.s grévistes ont cumulé 62 heures de grève à 5. Soit environ **12h/pers.**

Du 16/03-01/07/20 La politique de chômage partiel contraint un salarié permanent à temps plein à perdre 168h de travail nécessaire à la mise en œuvre des missions de la MJC soit **5 semaines de travail/pers irrécupérables.**

La grève est un droit, un moyen d'exprimer un désaccord.

Nous souhaitons une discussion avec la présidente et les syndicats pour évoquer nos points de divergence.



Pas à pas (de fournis) vers les négociations

23/06 début de la grève illimitée

24/06 matin

La présidente propose à la déléguée CSE (Conseil Social Economique) une rencontre à... 14h ! et en présence de l'avocate « de la MJC »...

Refus de la déléguée CSE car l'équité numéraire n'est pas respectée et interrogations sur la présence d'une avocate qui est absolument hors sujet dans le cadre de négociations avec l'employeur.

25/06

La présidente, suite au refus, estime que « **le dialogue social est rompu** » puisque notre déléguée n'a pas accepté cette rencontre et indique que notre mouvement de **grève est « illicite »**.

26/06

La déléguée CSE rappelle que notre mouvement est licite et que **le dialogue social n'ayant pas été entamé, il ne saurait être rompu...**

- Demande une rencontre pour les négociations en présence des syndicats >> **refusé**.
- Propose un cadre adapté [...] composé d'une équité de salariés et membres du CA, de la Ville, des 2 syndicats (USPAOC et Sud Culture), de R2AS dont une des missions est (d') accompagner des MJC en situation difficile, que ce soit pour une difficulté interne ou une difficulté liée à un contexte particulier ». >>**pas de réponse**.
- Maintien du CSE classique >> **accepté**.

29/06

CSE « classique » : La déléguée doit donner son avis sur le P.R.A. (Plan de Reprise d'Activité), malheureusement les questions et remarques envoyées deux semaines plus tôt n'ont pas été prises en compte...

En l'état, la déléguée ne peut accorder un avis favorable au P.R.A.

ACE JOUR suite aux alertes lancées auprès de l'Inspection et la médecine du travail, un CSE est proposé par la présidente. Notre déléguée CSE n'a pu y assister car en arrêt de travail.

La présidente reconvoque un CSE PENDANT son ARRÊT au prétexte que sans suppléant, son mandat ne cesse même lors d'un arrêt.

Pression exercée sur notre collègue ou furieuse envie de négocier ?

Et toujours pas de rencontre au sujet des revendications. (1, 2, 3, 4, 5)

ECHOS DU CA DU 1er JUILLET 2020

IL Y A 3 SEMAINES DEJA : LES URGENCES ETAIENT NOMBREUSES :

Nous attendions des réponses sur :

- les critères d'inscription du centre de loisirs,
- la politique de remboursement des adhérent.e.s,
- la validation des budgets de pôle et des saisons,
- le remplacement des postes vacants...

La priorité sera la **RADIATION DE QUATRE ADMINISTRATEUR.TRICE.S** pour « **faute grave** ». (3h !!)

Seul.e.s ces quatre-là s'étaient positionné.e.s ouvertement pour le maintien à temps plein des permanent.e.s et inquiété.e.s de leur la souffrance ainsi que de la préparation de la saison...

ILS SONT COUPABLES D'AVOIR :

- « alerté la Ville et le réseau R2As » au sujet des dysfonctionnements de l'instance démocratique (le CA) et de la pression mise sur les salarié.e.s,
- « imposé à débattre et prendre position » ...pour éviter le temps partiel,
- « tenté d'imposer la réouverture du compost »...mettant en danger la santé d'autrui,
- « remis en cause la commission sécurité »...commission NON CONFORME aux statuts et règlement associatifs...

Il y a vices de procédure, aucun fait avéré...sous les yeux ébahis de la Ville, notre C.A. prononce leur radiation.

VILLEURBANNE MJC

« Si j'avais pu ouvrir la MJC le 1^{er} juin, je l'aurais fait »

Corinne Subaï est la présidente du conseil d'administration de la MJC. Malgré les demandes des salariés et des adhérents qui estiment que la MJC ne joue pas son rôle, la MJC reste fermée. Ce lundi 29, le conseil social économique de la structure se réunit en vue d'une réouverture.

Présidente du conseil d'administration de la MJC villeurbannaise depuis 2 ans et demi, Corinne Subaï déclare « ne pas comprendre le mouvement de grève engagé par les salariés. »

Vos salariés sont en grève depuis mardi dernier et souhaitent reprendre le travail : que leur répondez-vous ?

« Les 6 salariés qui se sont mis en grève, contre les 80 (animateurs compris) que la MJC emploie, savent bien que le conseil économique et social se réunit ce lundi 29 juin. S'il en ressort que toutes les conditions sont réunies pour envisager un retour au travail et que le conseil d'administration, lors de sa réunion le 1^{er} juillet, le valide, les salariés pourront reprendre le travail dès que les bureaux et locaux auront été complètement nettoyés. S'il y avait eu le moindre problème et qu'un des salariés s'était retourné contre nous, c'était la responsabilité de l'association.

Notre volonté depuis le début est que nos salariés soient en sécurité. Si nous avons mis en place du chômage partiel, c'est aussi pour assurer la pérennité des emplois. »

Pourquoi la MJC de Villeurbanne est-elle toujours fermée, alors que d'autres ont rouvert ?

« Si j'avais pu ouvrir le 1^{er} juin, je l'aurais fait. Mais nous avons essayé de prendre nos responsabilités puisque nous n'avons pas de directeur, (en arrêt maladie), pour s'occuper du protocole de sécurité, ce qui est normalement l'un de ses rôles. Nous n'aurions pu accueillir les salariés, bénévoles et le public dans de bonnes conditions et dans le respect des règles sanitaires. Nous espérons pouvoir ouvrir partiellement aux adhérents, la semaine du 6 juillet pour les inscriptions prioritaires. »

Et pour le centre de loisirs de l'été qui accueille en général



Fermée depuis le 13 mars, la MJC n'a toujours pas rouvert ses portes. Le fera-t-elle pour accueillir le centre de loisirs cet été ? Photo Progrès/DR

« Si nous avons mis en place du chômage partiel, c'est pour assurer la pérennité des emplois »

Corinne Subaï, directrice du conseil d'administration



une cinquantaine de jeunes ?

« Lorsque le CA a voté, en avril, la fermeture de la MJC jusqu'au 31 août c'était pour indiquer aux gens qu'ils ne mettent pas tous leurs espoirs dans la MJC. Nous avons toujours dit que nous tenons au mieux. Mais la responsable du pôle jeunesse n'était pas là, elle a repris le travail le 11 juin. Il n'était pas question pour nous de mettre la pression sur les membres de l'équipe. Si nous le pouvons, nous ouvrirons le centre le 6 juillet mais il est encore trop tôt pour dire combien de jeunes (6/17 ans) pourront être accueillis. Tant que le plan de reprise d'activité n'est pas signé, il devrait l'être le 1^{er} juillet, nous ne pouvions rien décider. »

Ouid de septembre ?

« Comme tout le monde, nous ignorons ce qui se passera en septembre. Combien de personnes pourront être reçues dans l'enceinte de la MJC pour participer aux activités. Si elles ne tournent pas à plein, cela peut être problématique finan-

cièrement. Et si la subvention municipale (aujourd'hui 300 000 € N.D.L.R.) devait baisser, ce le serait d'autant plus. D'autant qu'il faut envisager un remboursement ou une compensation pour nos adhérents qui avaient payé leur cotisation. Nous allons lancer une consultation pour connaître leurs avis. Quant à la santé de spectacle, nous n'avons pas intérêt à ne pas rouvrir, mais si en septembre la jauge est toujours diminuée par deux aussi, il nous faudra réfléchir. »

Les salariés et quatre dirigeants bénévoles affirment que la discussion est coupée entre eux et le CA, que leur répondez-vous ?

« Je cherche activement quelqu'un pour faire de la médiation, nous en avons besoin. La MJC est une belle maison, un bel outil, précieux pour la ville et les gens. Si on reste au conseil d'administration, c'est que nous voulons encore y croire. »

Recueillis par Christelle LALANNE

REPONSE DE LA PRESIDENTE. COMMENTEE PAR NOS SOINS. Le Progrès - 30/06/20.

On parle de « 6 salariés sur 80 », autant dire « un détail ». Il s'agit de 5 salarié.e.s sur les 6 en activité. Les autres étant soit en arrêt maladie, soit en chômage partiel. Ces salarié.e.s essaient de maintenir la continuité de la MJC ainsi que les autres missions (CULTURE et JEUNESSE).

Sans le citer le P.R.A. (Plan de Reprise d'Activité) serait l'élément incontournable pour un retour au travail. Hors le PRA n'est PAS OBLIGATOIRE et l'avis du CSE « facultatif » ce que nous nous sommes évertué à expliquer durant de nombreuses semaines !

« Notre volonté...est que nos salariés soient en sécurité »

En effet, l'employeur est garant de la santé physique ET MENTALE des salariés.

Là encore, comment ne pas avoir entendu la détresse de certain.e.s exprimée à maintes reprises depuis début mi avril signifiant l'URGENCE à retrouver des conditions de travail « normales » et demandant expressément un retour sur site. L'incompréhension et le mal être grandit d'autant plus que l'Etat annonce un déconfinement le 11/05/20.

« ...assurer la pérennité des emplois »

Pour ce faire il convient de mettre des moyens pour la préparation de la saison à venir et recentrer les actions sur LE LIEN AVEC L'ADHERENT !

« Si j'avais pu ouvrir le 1 juin, je l'aurais fait. »

C'ETAIT POSSIBLE : en l'absence de direction, la présidente reste seule en charge de la responsabilité légale et pénale de la structure et ses salarié.e.s. Quand bien même la direction aurait été en poste, la « commission de sécurité » (contraire à nos statuts

associatifs) avait été créée au mépris de la délégation de responsabilité du directeur. C'est –en outre– ce refus de la reconnaissance de cette délégation qui poussa notre directeur à l'arrêt car empêché d'agir dans sa fonction. Il le signifia dans un courrier où il indique « qu'il craint pour sa santé » deux semaines avant son arrêt.
L'ABSENCE DU DIRECTEUR NE PEUT ETRE UN ARGUMENT RECEVABLE.

Oui, malheureusement, la MJC se semble plus être là pour « donner de l'espoir aux gens ».

La responsable jeunesse, de retour au 11 juin avait préparé – après 4 mois d'arrêt – **un protocole complexe et conforme pour prévoir la réouverture du centre de loisirs au 06/07/2020 et répondre aux attentes des familles.**

Les validations étaient attendues, ses nombreuses relances sont restées lettres mortes. Si elles avaient pu trouver des interlocuteurs impliqués dans le projet de réouverture, les choses auraient pu se dérouler aux échéances données.

Mais le sacro-saint PRA n'était pas levé...

Sa validation par un CA n'est aucunement une obligation juridique.

Le processus extrêmement long mis en place par le bureau lui appartient mais ne saurait refléter un quelconque circuit légal.

Quid de septembre

Personne n'est devin, c'est pourquoi il est URGENT de travailler dès aujourd'hui à différentes hypothèses de réouverture. La M.J.C accueille 2200 adhérent.e.s, c'est autant d'inscriptions. Un moment intense de l'année.

Habituellement géré par 11 permanent.e.s rompu.e.s à l'exercice.

Comment l'équipe restante et sans DIRECTION, soit 5 salarié.e.s dont 1 à mi-temps pourront assumer le travail de 11 personnes ?

Nos inquiétudes sont légitimes.

Et si la subvention de la Ville devait baisser...

La convention nous liant à la Ville stipule : « *La Ville de Villeurbanne considère que l'éducation populaire est au cœur du pacte républicain. Elle concourt à la formation du citoyen et à l'épanouissement du collectif et de chacun dans la cité. A ce titre, elle atteste que les associations d'éducation populaire présentes à Villeurbanne sont indispensables au développement de la citoyenneté par leur connaissance du territoire, leur implication et la diversité de leurs modes d'intervention* ».

La MJC a préféré mettre des moyens sur les honoraires d'une avocate plutôt que sur des actions estivales. La MJC a préféré bénéficier de l'aide de l'Etat au chômage partiel, plutôt que de maintenir 7 emplois à temps plein qui auraient pu lui garantir son avenir.

A la Ville de juger si, en l'état, l'implication de la MJC peut justifier d'un maintien, d'une baisse ou d'une suppression de la subvention.

« ...Il faut envisager un remboursement aux adhérents... »

Les modalités de remboursement décidées pourraient mettre en danger les emplois associatifs, **le CA de la MJC est avant tout employeurs, pas commerçant**, les autorités compétentes sauront le lui rappeler s'il était nécessaire.

« Je cherche...quelqu'un pour faire de la médiation... »

Pourquoi le réseau R2AS auquel la MJC appartient n'a-t-il pas été automatiquement cité ? Cette entité est le médiateur naturel dans ce type de situation et c'est même sa fonction. Le référent de la « commission de sécurité » étant membre au CA de R2AS ne semble pas s'en souvenir. Quel dommage, il aurait pu venir en aide à notre présidente.

LA MJC DEMEURE FERMEE AU PUBLIC

(Hors enfants du centre de loisirs et rdv personnalisés pour les inscriptions et aide de bénévoles)

Nous avons besoin de LIENS HUMAINS et VOUS NOUS MANQUEZ alors...

JEUDI 23 JUILLET 2020 - De 18h à 20h
VIENS DIALOGUER AVEC NOUS ET FETER L'ETE !

Au programme :

Scène d'expression libre ouverte à toutes et tous, musique, bonne humeur.
Prends ton masque, tes chips et ta boisson fraîche...

VIENS NOUS RACONTER TON PROJET POUR LA MJC DU MONDE D'APRES !!

